



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

M. Jean-Paul ANDRIEUX, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, Mme Nikki ALOUPI, M. Julien ICARD, M. Arnaud MARTINON, M. Pierre STORRER, M. Arnaud MERCIER, M. Jean MERCIER YTHIER, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Virginie PEZ, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, M. Jean-François FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAIM, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

M. Éric DOUSSET, collèges des *personnels BIATSS.*

M. Yves SUREL, *responsable de la cellule RéagirAssas.*

Mme Luna MÉHARD, Laura QUENNEVILLE, Mme Leïla LE DORÉ MAKAMTÉ, Mme Léa CHASSANG, M. Ulysse COLLIGNON, Mme Jade DUROSOIR, Mme Sacha DESHAYES, Mme Maïwen LEHUEDE, M. Pablo BERTOLETTI, Mme Philippine MEYER, M. Xavier MONTELLE.

Assistait de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, Directeur général des services.

Étaient excusés :

M. Yann MOUSEL, Mme Frédérique PENAUD, membres du collège des personnels BIATSS.
M. Thierry BÉGUÉ, personnalité extérieure

Sommaire

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 30 septembre et 28 octobre 2024....	3
2. Bilan de la cellule d'écoute RéagirAssas.	3
3. Approbation du dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre d'un aménagement spécifique du cursus universitaire.	6
4. Approbation du dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas relatif à la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre du diplôme.	6
5. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social.	7
6. Avis sur les projets étudiants présentés au titre du FSDIE social.	7
7. Avis sur la Certification de droit italien.	7
8. Désignation de deux représentants des élus étudiants pour siéger à la commission relative au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).	8

La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 36 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 30 septembre et 28 octobre 2024.

M. le Président demande aux membres de la CEVE s'ils souhaitent demander des corrections ou émettre des observations sur les procès-verbaux des séances du 30 septembre et du 28 octobre 2024. Aucune réclamation n'étant émise, M. le Président décide de procéder au vote.

Le conseil approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 30 septembre et du 28 octobre 2025.

2. Bilan de la cellule d'écoute RéagirAssas.

M. le Président indique que M. SUREL, professeur membre de la cellule RéagirAssas est chargé de présenter le bilan de la cellule d'écoute RéagirAssas. Cette cellule fête, aujourd'hui, son quatrième anniversaire. Sa création en 2021 était une évidence pour l'Université, bien que très peu d'universités soient dotées de ce type de dispositif à cette période. Avec ces quatre années de recul, il est désormais possible de dresser un bilan alimenté par des données en nombre suffisant. M. le Président se réjouit que d'autres établissements d'enseignement supérieur de recherche se soient inspirés de cette cellule RéagirAssas.

M. SUREL explique que ce dispositif, créé en 2021, s'intégrait à un plan national de traitement des violences sexuelles et sexistes, du harcèlement et des discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de recherche. Ce bilan s'étendra de 2021 à 2024 et comportera un certain nombre d'éléments chiffrés portant sur les points suivants :

- les types de signalement ;
- les modalités de traitement de ces cas ;
- les profils des victimes et auteurs ;
- les différentes mesures prises.

En préambule, il est important de rappeler quelles sont les missions de RéagirAssas. Il s'agit d'une cellule de signalement ayant pour fonction d'enregistrer les témoignages et de commencer à traiter les affaires qui sont remontées. Il est important de souligner que RéagirAssas n'est pas une instance décisionnelle. Une fois que les équipes de la cellule disposent de suffisamment d'éléments sur un dossier, elles sollicitent les services compétents afin de mettre en œuvre les solutions qui leur paraissent les plus adaptées. Les deux modalités de saisie de la cellule sont les suivantes :

- une plateforme dédiée : assas-universite.signalement.net ;
- une adresse électronique : reagir.assas@assas-universite.fr.

Pour traiter une affaire, un binôme est systématiquement désigné. Ce dernier est généralement constitué d'un enseignant et d'un administratif. Le binôme procède à plusieurs entretiens avec les personnes concernées par le signalement. Une fois la phase d'entretien terminée, les membres de la cellule se réunissent pour déterminer quelles mesures sont les plus appropriées. Pour traiter des affaires impliquant des professeurs, le binôme peut être constitué de deux enseignants. Afin d'informer le public étudiant sur l'existence de la cellule, des mesures de communication sont prises chaque année au sein de l'Université. De manière générale, différents types de supports de communication sont utilisés tout au long de l'année. Les équipes

de RéagirAssas sont également en contact régulier avec les associations afin d'être conseillées sur les mesures à prendre.

Depuis la création de la cellule en 2021, RéagirAssas a reçu 225 sollicitations. Au total, 115 dossiers ont été traités. Certains cas ne peuvent pas être traités soit par manque d'information, soit parce que ces affaires ne relèvent pas du champ d'action de la cellule et sont directement transmises à la Direction concernée. Ce chiffre de 115 peut aussi s'expliquer par le fait que certaines affaires sont liées. Il arrive que la cellule reçoive plusieurs signalements relatifs aux mêmes auteurs.

M. SUREL présente quelques éléments sur le déroulé des affaires de 2021 à 2025. En moyenne, la cellule reçoit jusqu'à quatre signalements par mois. Une accélération des signalements a été observée après les attentats d'octobre 2023 avec une augmentation des cas de harcèlement et de discrimination. Cette moyenne de quatre signalements par mois masque une disparité dans l'année. La cellule est moins sollicitée durant les périodes d'examens et de vacances et plus sollicitée au cours de la rentrée ou à la fin du semestre.

Les motifs principaux de signalements concernent les questions de discriminations (19%) et de harcèlement moral (23%). Au moment de sa création, la cellule était majoritairement sollicitée pour des cas de violences sexistes et sexuelles. Un basculement s'est opéré en octobre 2023 : à présent, les affaires de discriminations et de harcèlement sont devenues majoritaires. 41 % des cas soumis relèvent directement du champ d'action de la cellule. 14% des affaires sont adressées à la Présidence et 16 % à la Direction des Affaires juridiques.

Les chiffres montrent que les signalements viennent majoritairement des étudiants, d'auteurs anonymes ou de collectifs. Les auteurs mis en cause sont majoritairement des hommes. La majorité des affaires oppose des étudiants les uns aux autres ou bien des étudiants et leur chargé de TD. Il est possible qu'il soit plus difficile pour les étudiants de réaliser des signalements impliquant des enseignants, ce qui conduit à une autocensure. La majorité des cas concerne des étudiants en Licence. Il faut noter que les effectifs de Licence sont plus nombreux que les effectifs de Master.

Les statistiques des mesures prises par la cellule sont les suivantes :

- une médiation est organisée dans 40 % des cas ;
- un aménagement est réalisé dans 31 % des cas, par exemple : pour changer les étudiants de groupe de TD ;
- des mesures pénales et disciplinaires sont prises dans 29% des cas.

Concernant les affaires les plus graves, la cellule peut s'appuyer sur l'article 40 du Code de procédure pénale et saisir le procureur de la République. Depuis la création de la cellule RéagirAssas, ces cas de figure ne se sont présentés que quatre fois.

L'essentiel de l'activité de la cellule RéagirAssas consiste à réaliser des entretiens avec les personnes concernées. La majorité des dossiers ne nécessite pas une campagne très importante d'entretiens, par exemple : 59 signalements n'ont nécessité qu'un seul entretien. Certains signalements demandent des campagnes d'entretiens de longue durée, par exemple : un cas a nécessité 12 entretiens.

M. SUREL remercie les membres du conseil pour leur attention et indique qu'il est disponible pour répondre à leurs questions.

M. le Président remercie M. SUREL pour sa présentation à la fois claire et complète. Il remercie l'ensemble des membres de la cellule RéagirAssas pour leur engagement, rappelant qu'il s'agit d'une mission de haute importance pour l'Université. Il semble que cette cellule a eu une vertu régulatrice sur les violences sexistes et sexuelles. L'objectif de la cellule n'est pas de punir, mais de résoudre les difficultés. Son rôle consiste à recueillir les témoignages, confronter les points de vue des différents partis et rassembler les éléments de faits afin de trouver le meilleur débouché possible. Les entretiens sont extrêmement importants et représentent une part importante du travail de la cellule. Dans la plupart des cas, une simple médiation est suffisante. Il peut s'avérer parfois nécessaire de saisir la Présidence pour engager des sanctions, telles que des mesures disciplinaires ou un signalement au Procureur par l'article 40. Il est primordial de comprendre que cette cellule sert à recueillir la parole et à offrir aux victimes les meilleures suites à leur signalement. Dans ce sens, il est nécessaire de bien communiquer sur l'existence de RéagirAssas. M. le Président indique que tous les comportements sexistes, racistes ou discriminatoires sont graves, quelle que soit leur ampleur, et doivent être signalés à la cellule.

M. SUREL remercie également les membres de la cellule pour leur engagement, en notant que la conduite d'entretiens représente aussi un coût psychologique pour les équipes. Les auditeurs sont parfois affectés par leur confrontation avec les témoignages des victimes ou après avoir réalisé un entretien avec les auteurs présumés.

M. le Président souligne qu'il est important de former les membres de la cellule.

Mme MÉHARD demande si, dans l'hypothèse d'un signalement concernant un enseignant, la cellule prend bien le temps de s'assurer qu'aucun des professeurs du binôme n'est en lien avec l'enseignant qui fait l'objet de la saisine de la cellule. Elle souhaite également savoir s'il est possible d'expliquer la baisse des signalements des cas de violences sexuelles et sexistes.

M. SUREL répond que l'équipe de la cellule veille à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts. En cas de problème, l'enseignant du binôme peut être remplacé. Il n'a pas d'explication sur la baisse des signalements des cas de violences sexistes et sexuelles. Cependant, ces problématiques étaient souvent liées aux week-ends d'intégration. Devant ce constat, la cellule a mis en place des dispositifs d'information et de suivi avec les associations, ce qui peut être un élément de réponse.

M. le Président indique que les signalements pour ce genre de faits étaient majoritaires au début de la création de la cellule. Par la suite, un basculement s'est opéré sur les questions de harcèlement et de discrimination.

Mme LE DORÉ MAKAMTÉ souhaite savoir si des statistiques sur les mesures prises en fonction des catégories de signalements sont disponibles.

M. SUREL répond que ces données existent et auraient pu être ajoutées au bilan.

M. le Président assure qu'une communication sera effectuée sur ces statistiques.

3. Approbation du dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre d'un aménagement spécifique du cursus universitaire.

M. EPRON explique que ce dossier est le même que celui de l'année dernière. La mise à jour concerne uniquement les dates de dépôt. Cette reconnaissance s'adresse aux étudiants demandant un aménagement de leur emploi du temps en raison d'un engagement spécifique, par exemple : les étudiants réalisant un volontariat dans la réserve civile de la police. En réalité, seul un petit nombre d'étudiants est concerné par cette mesure.

M. le Président annonce qu'il est prévu d'adopter définitivement ce dossier durant cette séance. Dès lors, il ne sera présenté en CEVE qu'en cas de modification. Seul le calendrier évoluera l'année prochaine. Il demande si les membres du conseil ont des questions sur ce dossier. En l'absence de remarques, M. le Président invite le conseil à procéder au vote.

Le conseil approuve à l'unanimité le dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre d'un aménagement spécifique du cursus universitaire..

4. Approbation du dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas relatif à la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre du diplôme.

M. EPRON indique que ce dossier traite de la reconnaissance de l'engagement étudiant à travers l'attribution de points à la fin de l'année. Une commission se réunit, une fois par an, sur ce sujet. Divers profils d'étudiants sont concernés, aussi bien les étudiants participant à la réserve que ceux s'engageant au sein d'associations. Le dossier est quasiment le même que l'année dernière avec quelques modifications sur les dates.

M. le Président ajoute que ce dossier sera adopté cette année et ne sera présenté au vote de la CEVE qu'en cas de changement. Il demande si les membres du conseil souhaitent poser des questions.

Mme LEHUEDE relève une erreur sur la date de dépôt. Il est inscrit qu'aucun dossier ne sera accepté après le 20 octobre 2025. Or, les dossiers peuvent aussi être déposés en janvier.

M. EPRON répond qu'il s'agit du dossier sur l'aménagement du cursus. La date est rapprochée, car c'est un aménagement qui concerne l'année en cours. Le dossier est donc déjà en ligne.

M. le Président note que la date est sur la plateforme en ligne.

Mme MEHARD demande si un étudiant élu sur plusieurs années sera noté uniquement sur une année.

M. EPRON explique qu'un élu étudiant pourra être noté sur plusieurs années de suite, sinon ce serait inéquitable.

M. le Président invite le conseil à procéder au vote.

Le conseil approuve à l'unanimité le dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas relatif à la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre du diplôme.

5. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social.

M. EPRON relève que les dossiers sont en augmentation substantielle. L'appréciation des dossiers se fait toujours en liaison avec l'assistante sociale du CROUS. L'augmentation des distributions alimentaires est à souligner avec un nombre plus important d'étudiants inscrits que les années précédentes.

M. le Président demande si les membres du conseil souhaitent présenter des questions. En l'absence de question, il invite le conseil à procéder au vote.

Le conseil donne un avis favorable aux dossiers présentés au titre du FSDIE.

6. Avis sur les projets étudiants présentés au titre du FSDIE social.

M. le Président fait remarquer qu'il s'agit de la première vague de présentation des projets.

M. EPRON ajoute qu'une deuxième vague aura lieu en février. La Commission est composée en partie d'étudiants et prend le temps d'étudier chaque dossier en profondeur. Il salue l'engagement des étudiants qui consacrent beaucoup de leur temps libre pour aider les autres étudiants, notamment sur les distributions alimentaires.

Les statistiques concernant les projets étudiants présentés au titre du FSDIE social sont les suivantes :

- 116 dossiers ont été présentés ;
- un montant total de 54 401 euros a été attribué pour l'ensemble des projets ;

M. le Président précise que les règles sont toujours les mêmes. Les explications de refus des dossiers sont systématiquement données. Il est primordial que les associations étudiantes anticipent les demandes et envoient des dossiers complets. Il demande si les participants ont des questions. En l'absence de sollicitations, il invite le conseil à procéder au vote.

Le conseil donne un avis favorable aux projets étudiants présentés au titre du FSDIE social.

7. Avis sur la Certification de droit italien.

M. MARTINON annonce que la création de certificat de droit italien a pour objectif de préparer les étudiants à partir en Italie en Master. Dans ce cadre, le suivi d'un TD en italien sera rendu obligatoire durant les trois années de licence et un cours en droit italien sera ouvert en troisième année.

M. le Président souligne que ce certificat a été créé à la demande des enseignants des Masters concernés. En effet, ces derniers ont constaté les difficultés de leurs étudiants en italien. Il demande si les membres du conseil souhaitent poser des questions. En l'absence de question, il invite le conseil à procéder au vote.

Le conseil donne un avis favorable à la création d'un certificat de droit d'italien.

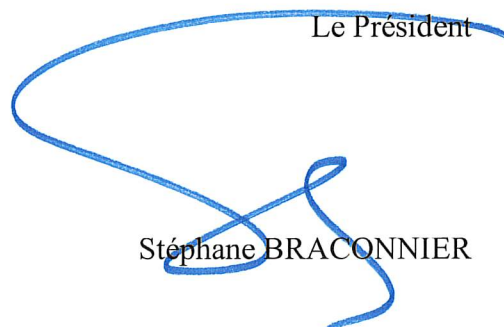
8. Désignation de deux représentants des élus étudiants pour siéger à la commission relative au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

M. le Président explique que ce dernier point concerne le renouvellement des élus étudiants à la commission relative au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes. Trois représentants étudiants siègent à la CEVE et trois autres au Conseil d'administration. Aucun changement n'est prévu pour les trois étudiants siégeant au Conseil d'administration, puisqu'ils sont toujours inscrits à l'Université. Ce renouvellement concerne les élus étudiants siégeant au CEVE, car deux d'entre eux ne sont plus inscrits à l'Université. Il est donc nécessaire de désigner deux nouveaux représentants, si possible issus des mêmes associations que les sortants. Deux élues étudiantes ont déposé leur candidature : Mme LEHUEDE pour La Corpo et Mme MEYER pour l'UNI. M. Le Président demande si d'autres élus étudiants souhaitent déposer leur candidature et si les membres du CEVE souhaitent voter à bulletin secret. En l'absence d'autres candidats et de demande d'un vote à bulletin secret, il invite le conseil à procéder au vote.

Le conseil désigne à l'unanimité des suffrages exprimés Mme LEHUEDE et Mme MEYER à la commission relative au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes avec 2 abstentions.

M. le Président lève la séance à 15 h 12.

Le Président



Stéphane BRACONNIER